



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 mai 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 16 mai 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la situation en Somalie et l'exécution du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (annexe I), ainsi que le rapport connexe du Président de la Commission de l'Union africaine (annexe II), présenté en application de la résolution [2297 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de ses annexes à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**



## Annexe II

### Communiqué relatif à la situation en Somalie et à l'exécution du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie

[Original : anglais et français]

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 684<sup>e</sup> réunion tenue le 28 avril 2017, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie et la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) :

#### Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission, ainsi que de la communication faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité sur la situation en Somalie et la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM. Le Conseil prend également note des déclarations faites par les représentants de l'Éthiopie, Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et membre africain du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que par les représentants de l'Égypte, de la Chine, de la France, du Royaume Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies;
2. **Rappelle** ses décisions antérieures sur la situation en Somalie et l'AMISOM, y compris celles figurants dans le communiqué PSC/PR/COMM.(DCXLIX) adopté lors de sa 649<sup>e</sup> réunion tenue le 16 janvier 2017; le communiqué PSC/PR/COMM.(DCXXII) adopté lors de sa 622<sup>e</sup> réunion tenue le 6 septembre 2016; le communiqué PSC/PR/COMM.(DCVIII) adopté lors de sa 608<sup>e</sup> réunion tenue le 29 juin 2016; et le communiqué PSC/PR/COMM.2(DXCV) adopté lors de sa 595<sup>e</sup> réunion tenue le 28 avril 2016;
3. **Félicite** le peuple et le Gouvernement fédéral somaliens pour les récents développements politiques positifs intervenus dans le pays. À cet égard, le Conseil **se félicite** du parachèvement des élections présidentielles et parlementaires, qui constituent une étape importante vers la démocratisation, la paix, la sécurité et la réconciliation durables en Somalie. Le Conseil **félicite** en outre le Président Mohamed Abdullahi Mohamed pour son élection comme Président de la Somalie, et **se félicite** des mesures initiales qui ont déjà été prises sous son leadership, s'appuyant sur les avancées politiques et sécuritaires en Somalie. À cet égard, le Conseil **se félicite** de l'accord politique sur une architecture de sécurité nationale et des efforts renouvelés en vue de parvenir à un consensus politique inclusif entre le Gouvernement fédéral et les États fédéraux;
4. **Encourage** la nouvelle administration du Gouvernement fédéral à ne ménager aucun effort en vue de parvenir à une réconciliation locale inclusive, promouvoir l'élargissement de l'autorité et des services de l'État, finaliser le processus de révision de la Constitution et la mise en place d'institutions crédibles qui permettront d'organiser des élections au suffrage universel d'ici à 2020;
5. **Note avec préoccupation** les menaces sécuritaires persistantes posées par Al Shaabab, caractérisées par des attaques asymétriques contre la population civile, y compris les femmes et les enfants, ainsi que contre le personnel de l'AMISOM. Dans ce contexte, le Conseil **souligne** l'importance que revêt la conduite de la 2<sup>e</sup> phase de l'opération du Couloir de la Vallée de Juba II. À cet égard, le Conseil exprime son appréciation à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux autres partenaires bilatéraux, pour le soutien financier et en nature qu'ils ont apporté à l'AMISOM. Le Conseil **réitère la nécessité** d'un module de

soutien logistique continu aux opérations de l'AMISOM, en particulier dans la maintenance des équipements éligibles par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, ainsi que celle de la mise à disposition à temps du soutien logistique sollicité précédemment de l'ONU et des partenaires internationaux en vue de la conduite, sans délai, de la 2<sup>ème</sup> phase de l'opération du Couloir de la Vallée de Juba II;

6. **Rappelle** les visites du Président de la Commission de l'Union africaine, le 18 mars 2017, ainsi que celle des membres du Conseil de paix et de sécurité du 23 au 26 mars 2017, en témoignage du ferme engagement de l'Union africaine en appui aux avancées politiques et sécuritaires durables en Somalie. Le Conseil **attend avec intérêt** la prochaine visite officielle du Président Mohamed Abdullahi Mohamed à la Commission de l'Union africaine, qui témoigne du partenariat renouvelé entre la Somalie et l'Union africaine dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie;

7. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la crise humanitaire en Somalie provoquée par la sécheresse actuelle et la menace continue de la famine, qui a entraîné le déplacement de plus de 500 000 personnes et d'énormes pertes en vies humaines et en moyens de subsistance. Le Conseil **réaffirme** sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement somaliens dans leurs efforts visant à surmonter ce défi humanitaire;

8. **Réaffirme la nécessité** d'un renforcement coordonné et efficace des capacités des Forces nationales de sécurité somaliennes, afin de leur permettre de reprendre la responsabilité principale de la sécurité de l'AMISOM. À cet égard, le Conseil **prend note** des efforts louables déployés pour susciter le consensus et l'inclusivité autour d'une architecture de sécurité nationale, et **souligne la nécessité** d'une coordination et d'une cohérence accrues de l'appui des partenaires internationaux aux institutions de sécurité somaliennes, en appui à la mise en place de cette architecture de sécurité;

9. **Rappelle également** sa décision contenue dans le communiqué PSC/PR/COMM (DCXXII) de sa 622<sup>e</sup> réunion tenue le 6 septembre 2016, appelant le Conseil de sécurité des Nations Unies à envisager, à la suite de sa résolution [2244 \(2015\)](#), la levée de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie. Le Conseil considère une telle décision du Conseil de sécurité comme un aspect essentiel de la reconstruction des institutions de sécurité somaliennes, et souligne la nécessité de veiller à ce que les critères d'approvisionnement en armements soient à la mesure de la situation sécuritaire en Somalie, ainsi que celle, pour le Gouvernement fédéral, de faire preuve du sens le plus élevé des responsabilités dans la gestion, le stockage et la sécurité des stocks;

10. **Souligne l'importance** que revêt la prochaine revue stratégique conjointe Union africaine-ONU sur la Somalie dans la définition du futur de la présence de l'AMISOM en Somalie et note que la revue stratégique permettra d'examiner et de redéfinir les tâches, ainsi que les options pour la reconfiguration de l'AMISOM;

11. **Décide de renouveler** le mandat de l'AMISOM jusqu'au 30 novembre 2017, avec un effectif maximum autorisé de 22 126 agents en uniforme, gardant à l'esprit les dispositions du paragraphe 10 du communiqué PSC/PR/COMM.2(DXCV) adopté lors de sa 595<sup>e</sup> réunion tenue le 28 avril 2016, ainsi que la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies, telle que contenue dans le paragraphe 4 de la résolution [2297 \(2016\)](#), en attendant la conduite et les conclusions de la revue stratégique conjointe Union africaine-ONU;

12. **Souligne la nécessité** de mettre à la disposition de l'AMISOM les ressources nécessaires, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat actuel. À cet égard, le Conseil renouvelle son appel en vue d'assurer un financement additionnel, prévisible et durable à l'AMISOM, notamment à travers les contributions mises à recouvrement au budget des Nations Unies dans le cadre d'un partenariat renforcé, dans le prolongement de la signature par le Secrétaire général des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine d'un cadre conjoint entre les deux organisations qui vise à renforcer leur partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité, lors de la récente conférence annuelle ONU-Union africaine, tenue le 19 avril 2017 à New York;

13. **Prend note** de la tenue prochaine à Londres d'une conférence sur la Somalie, et **attend avec intérêt** les conclusions de cette rencontre, notamment en ce qui concerne l'appui à l'action de l'Afrique en Somalie, à travers le renforcement de l'AMISOM et des Forces nationales de sécurité somaliennes;

14. **Prend note** de l'élaboration en cours, par la Commission, de procédures opérationnelles standardisées sur le paiement à titre gracieux sous forme de compensation humanitaire et sociale, en cas de dommages civils non intentionnels lors des opérations de l'AMISOM. Dans ce contexte, le Conseil demande à la Commission de soumettre à son examen le projet de procédures opérationnelles standardisées;

15. **Prend également note** de la mise à jour faite par la Commission sur la conduite récente d'une étude sur les enseignements tirés des dix années d'existence de l'AMISOM, conformément aux décisions figurant dans le communiqué PSC/PR/COMM.(DCXLIX) adopté lors de sa 649<sup>e</sup> réunion tenue le 16 janvier 2017 et le communiqué PSC/PR/COMM.(DCXXII) adopté lors de sa 622<sup>ème</sup> réunion, tenue le 6 septembre 2016. À cet égard, le Conseil demande à la Commission de lui soumettre le rapport sur l'étude des enseignements tirés des dix (10) ans de l'AMISOM, et convient de tenir, dans les meilleurs délais possibles, une session consacrée à l'examen de ce rapport;

16. **Exprime sa gratitude** aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'AMISOM, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda, ainsi qu'au personnel civil de la Mission, pour leurs sacrifices, leurs contributions et leur engagement continu en Somalie;

17. **Demande** à la Commission de transmettre le présent communiqué et le rapport du Président de la Commission sur la Somalie et la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM au Secrétaire général de l'ONU en vue de leur soumission au Conseil de sécurité des Nations Unies pour décision en tant que de besoin;

18. **Décide** de rester activement saisi de la question.

## Annexe II

### **Rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur la situation en Somalie et l'exécution du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie**

[Original : anglais et français]

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport sur la situation en Somalie, y compris la mise en œuvre du concept d'opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), est soumis au Conseil de paix et de sécurité conformément à ses décisions antérieures sur la Somalie et l'AMISOM, en particulier celles qui figurent dans le communiqué PSC/PR/COMM(DCXLIX), adopté lors de sa 649<sup>e</sup> réunion du 16 janvier 2017, le communiqué PSC/PR/COMM(DCXXII), adopté lors de sa 622<sup>e</sup> réunion tenue le 6 septembre 2016, le communiqué PSC/PR/COMM(DCVIII), adopté lors de sa 608<sup>e</sup> réunion tenue le 29 juin 2016, et le communiqué PSC/PR/COMM.2(DXCV) adopté lors de sa 595<sup>e</sup> réunion tenue le 28 avril 2016, dans lesquels le Conseil a demandé des mises à jour périodiques sur la situation en Somalie et sur l'AMISOM. En outre, le rapport et la décision subséquente du Conseil de paix et de sécurité seront transmis au Conseil de sécurité des Nations Unies conformément aux paragraphes 18 et 44 de la résolution [2297 \(2016\)](#) de ce dernier. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a demandé à l'Union africaine de l'informer régulièrement, à travers le Secrétaire général, de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM. Le présent rapport couvre par conséquent les principaux développements politiques, sécuritaires et humanitaires, ainsi que les opérations multidimensionnelles de l'AMISOM en Somalie depuis janvier 2017.

#### **II. Principaux développements politiques et connexes**

2. L'AMISOM et les partenaires internationaux ont intensifié leurs interactions avec les principales parties prenantes somaliennes dans la période précédant les élections présidentielles. À cet égard, l'AMISOM, en coordination avec les forces de sécurité nationales somaliennes, a mis en œuvre avec succès le Plan de sécurité électorale de Mogadiscio, qui a permis la tenue d'une élection présidentielle pacifique et un transfert de pouvoirs sans heurts. Conformément à la résolution [2297 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies et en appui au Gouvernement somalien, l'AMISOM a pris des mesures concrètes pour assurer le renforcement de la transparence et de la légitimité du processus électoral en assurant la sécurité, y compris lors de l'élection partielle en vue de pourvoir cinq sièges au Parlement et deux sièges restants à la Chambre haute, avant l'élection présidentielle. En outre, la Mission d'appui électoral de l'Union africaine, déployée en Somalie pour six mois afin d'évaluer le processus électoral et fournir des conseils techniques au leadership politique de l'AMISOM, a contribué de manière significative à assurer la transparence, la légitimité et la crédibilité du processus électoral.

3. Par conséquent, la Somalie a franchi une étape importante le 8 février 2017, lorsque 328 membres, lors d'une session conjointe du Parlement fédéral bicaméral, ont élu Mohamed Abdullah Mohamed comme nouveau Président de la Somalie, un événement suivi par des observateurs nationaux et internationaux. Bien que l'élection n'ait pas été conduite selon le suffrage universel, le processus du suffrage indirect « élargi » est une étape majeure pour donner un mandat populaire aux élus et a retenu le souffle collectif, l'ambition et la volonté générale du peuple somalien,

y compris la diaspora. Cet événement historique n'aurait pas été possible sans les efforts de l'AMISOM en vue d'assurer la sécurité, la transition sûre et la protection à tous les acteurs du processus électoral.

4. Au cours de la cérémonie d'installation, à laquelle ont assisté le Président sortant Hassan Sheikh Mohamud, l'ancien Président Sharif Sheikh Ahmed et environ 124 représentants de délégations étrangères, le Président Mohamed s'est engagé à lutter contre la corruption et à œuvrer à la réconciliation nationale et à la bonne gouvernance, afin de restaurer l'État de droit. En annonçant une approche à plusieurs volets pour vaincre Al Shabaab, il a exprimé son engagement renouvelé à construire des Forces nationales de sécurité somaliennes efficaces capables d'assurer la sécurité du pays. En outre, le Président Mohammed a félicité l'Administration et le Parlement fédéral sortants pour l'organisation de l'élection, et l'AMISOM pour son rôle d'appui dans la sécurisation de cinq sites électoraux et la contribution globale au renforcement de la sécurité en Somalie au cours des dix dernières années.

5. Le 23 février 2017, le Président Mohamed a nommé Hassan Ali Khaire, comme Premier Ministre, une nomination approuvée par le Parlement fédéral le 1<sup>er</sup> mars. De même, le nouveau Premier Ministre a présenté son Conseil des Ministres, qui comporte 68 membres et dont la composition a été approuvée par une session conjointe du Parlement fédéral somalien le 29 mars 2017. En outre, le Premier ministre a défini l'agenda du Gouvernement, dont les principales priorités sont l'élimination de la pauvreté, le développement économique et les services nationaux de sécurité efficaces capables d'éradiquer le fléau du terrorisme, ainsi que le parachèvement du processus de révision de la Constitution, en vue de jeter les bases nécessaires à l'organisation d'élections au suffrage universel en 2020. À cette fin, l'AMISOM reste déterminée à appuyer les efforts du Gouvernement en vue de réaliser des résultats concrets sur ces priorités.

6. L'Union africaine et l'ensemble de la communauté internationale ont reconnu les récents développements politiques positifs en Somalie, en particulier dans le domaine des élections. À cet égard, la Somalie a accueilli des délégations de haut niveau depuis l'installation du nouveau Président, avec notamment la visite de S. E. Moussa Mahamat Faki, Président de la Commission de l'Union africaine, le 18 mars 2017. Au cours de cette visite, le Président a promis 100 000 dollars en appui aux efforts de la lutte contre la sécheresse en Somalie. En outre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a effectué une mission sur le terrain en Somalie, du 23 au 26 mars 2017. D'autres dignitaires internationaux ont récemment visité la Somalie, parmi lesquels M. Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, et M. Boris Johnson, Secrétaire britannique aux Affaires étrangères. Ces visites démontrent un engagement concret de l'Union africaine et des partenaires internationaux dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie.

### **III. Situation en matière de sécurité**

7. Al Shabaab continue d'être une grave menace asymétrique pour les Somaliens, le Gouvernement fédéral de la Somalie et l'AMISOM. Les attaques comprennent principalement des attaques directes, à la grenade et au mortier contre les lieux publics et les bases de l'AMISOM. Il y a eu également des incidents avec des véhicules piégés et des embuscades, avec en plus des engins explosifs improvisés contre des convois de l'AMISOM le long des principaux axes d'approvisionnement. Malgré de nombreuses défections des combattants d'Al Shabaab, en particulier dans les secteurs 1, 3 et 4, et des succès militaires importantes, l'AMISOM continue

d'enregistrer des blessés et des décès en raison de l'environnement sécuritaire précaire et de la situation instable dans laquelle opèrent les troupes de l'AMISOM.

8. Malgré ces défis sécuritaires, l'AMISOM continue d'accomplir des progrès remarquables dans le renforcement de sa capacité de frappe et opérationnelle, afin de combattre, d'affaiblir efficacement, et finalement anéantir Al Shabaab. Malgré des capacités limitées, l'AMISOM parvient à réduire considérablement et de manière soutenue et progressive la menace d'Al Shabaab. À cet égard, il convient de noter le manque de capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés, l'évolution des innovations dans ce domaine, le manque de surveillance de renseignement, l'absence de matériel de reconnaissance et, surtout, les efforts insuffisants de redressement rapide pour capitaliser sur les succès de l'AMISOM, afin de gagner les cœurs et les esprits des communautés locales, constituent encore des obstacles à l'action de l'AMISOM. Par conséquent, en plus de l'acquisition du matériel militaire nécessaire, il est nécessaire d'assurer l'intégration des forces de sécurité nationales somaliennes d'une manière qui reflète les perspectives nationales et le renforcement des efforts de stabilisation actuels déployés par toutes les parties concernées.

#### **IV. Déploiement de l'AMISOM**

9. L'AMISOM poursuit le déploiement du personnel en uniforme autorisé et maintient sa présence dans tous les secteurs conformément à la résolution [2297 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies et au concept d'opérations de l'AMISOM. Afin d'assurer la libre circulation, le passage et la protection sécurisés des personnes impliquées dans le processus de paix et de réconciliation en Somalie, ainsi que la protection du processus électoral, l'AMISOM a élargi le déploiement du personnel militaire et policier à Cadaado dans le cadre du plan de sécurité pour l'élection présidentielle. Dans l'ensemble, les déploiements de l'AMISOM visent à aider à créer les conditions nécessaires à une gouvernance efficace et légitime en Somalie, en coordination avec les Forces nationales de sécurité somaliennes.

10. Des progrès ont également été enregistrés dans l'opérationnalisation des unités habilitantes de la mission au sein de l'AMISOM, avec une de ces mesures initiales mise en place dans le secteur 5. En conséquence, les principaux axes d'approvisionnement dans le secteur 5 ont été dégagés, renforcés et sécurisés. La mise en œuvre intégrale dans tous les secteurs devrait renforcer la sécurité sur les principaux axes d'approvisionnement, en particulier ceux essentiels à la fourniture d'une assistance humanitaire et à la fourniture d'un soutien logistique à l'AMISOM.

11. La première réunion des pays qui fournissent du personnel de police à l'AMISOM s'est tenue le 11 avril 2017, à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le représentant de la Force de police somalienne a défini les besoins essentiels de soutien pour le développement de la Force. L'un des principaux résultats de cette réunion a été l'engagement et les promesses des pays fournisseurs de personnel de police à fournir des capacités supplémentaires de police à l'AMISOM, y compris des unités de police constituées..

#### **V. Soutien apporté par l'AMISOM aux Forces nationales de sécurité somaliennes**

12. Conformément aux dispositions de la résolution [2297 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies, des efforts considérables ont été déployés pour réduire la menace posée par Al Shabaab et d'autres groupes d'opposition armés. À cet égard, les composantes de police et militaire de l'AMISOM, en collaboration avec



la Force de police somalienne, ont été chargées de coordonner la sécurité des élections et ont assuré la prestation de services de police professionnels, réactifs et solides conformément à leur mandat. Des patrouilles quotidiennes de haute visibilité et des opérations de recherche et de coordination du renseignement ont été conduites dans différents quartiers de Baidoa, Kismayo et Mogadiscio pour dissuader de manière proactive les activités terroristes et criminelles d'Al Shabaab. En plus de réduire l'incidence des attaques et de la criminalité à Baidoa, Kismayo et Mogadiscio, ces opérations conjointes font partie des efforts en cours pour mettre en œuvre les plans de sécurité nationaux somaliens et contribuent à des efforts plus vastes de réforme du secteur de la sécurité, y compris par la formation et l'encadrement des Forces nationales de sécurité somaliennes.

13. Afin d'aider à la libre circulation, au passage sûr et à la protection de tous ceux qui ont participé au processus de paix et de réconciliation et à la sécurité du processus électoral, l'AMISOM a continué d'appuyer les forces nationales de sécurité somaliennes dans la formulation et l'exécution de plans conjoints de sécurité électorale, en maintenant des comités conjoints de sécurité et des centres d'opérations conjointes, en vue de renforcer la coordination, la communication et le partage du renseignement. En outre, l'AMISOM a apporté une assistance technique et des conseils aux équipes fédérales et régionales de mise en œuvre du système électoral indirect et a déployé des militaires et des policiers dans tous les lieux d'élection pour assurer la sécurité des élections parlementaires et présidentielles sans incident et sécuriser la cérémonie d'installation du Président nouvellement élu.

14. Dans le cadre des efforts en cours visant à créer les institutions de police d'État conformément à la Constitution fédérale provisoire de la République fédérale de Somalie (2012), en mettant l'accent sur la prestation de services et les fonctions de base dans toute la Somalie, la police de l'AMISOM a recruté, examiné et formé 600 nouveaux officiers de police de l'État du Sud-Ouest et 400 officiers de police de la force de police de l'État de Djoubaland. Les officiers de police formés ont été déployés dans des postes de police clefs à Kismayo et à Baidoa, ainsi que dans les zones reprises dans le Djoubaland pour assurer des services de police dans les communautés et pour accélérer l'appui à la stabilisation dans ces zones. À l'heure actuelle, 201 officiers de police sont formés à Kismayo pour être déployés dans l'État de Djoubaland. L'AMISOM a également formé et déployé 88 officiers de police somaliens à Mogadiscio et continue à apporter un appui à l'encadrement postformation, afin de garantir le professionnalisme des effectifs.

15. En ce qui concerne l'appui à la stabilisation et à l'élargissement des services et fonctions de police, l'AMISOM a finalisé et soumis ses documents de mise en œuvre de projets à effet rapide, conformément aux propositions de projets approuvés pour le premier trimestre dans le cadre du Fonds danois. Les projets à effet rapide mettent l'accent principalement sur la formation et le développement des forces de police somaliennes, le soutien logistique aux postes de police fédéraux et de l'État, l'appui à la révision de la loi sur la police et les structures organisationnelles fonctionnelles et l'harmonisation de la police fédérale et régionale avec les dispositions de la Constitution fédérale provisoire. L'Union africaine a également pu mobiliser des fonds et des ressources du Gouvernement japonais pour la réhabilitation et l'équipement des postes de police, la formation des officiers de police et des programmes communautaires de sensibilisation à la police pour lutter contre la radicalisation et la propagande extrémiste. Les efforts de l'AMISOM visent à habiliter et à développer la police somalienne de façon graduelle, structurée et durable, afin de faciliter un transfert progressif des responsabilités de sécurité intérieure et de maintien de l'ordre par les forces de police fédérales et des États régionaux de Somalie.



16. Conformément aux bonnes pratiques, à la reddition des comptes et au soutien continu au Groupe sur la protection, les droits de l'homme et le genre, diverses campagnes de sensibilisation communautaire ont été menées par l'AMISOM et des supports pédagogiques ont été distribués sur les violences sexuelles et sexistes dans les postes de police fonctionnels et les communautés à Baidoa, Beledweyne et Kismayo, en mettant l'accent sur la violence familiale, les infractions sexuelles et la protection de l'enfance. Les officiers de police ont été formés et encadrés sur les voies de référence en réponse aux violences sexuelles et sexistes, les procédures d'examen et de traitement médical, la sécurité des victimes/rescapés et de leur famille, le soutien psychosocial et juridique. Cette campagne de sensibilisation visait à renforcer leurs connaissances sur les systèmes de référence professionnelle pour une gestion et un traitement rapides des victimes/rescapés, la conservation des preuves corroborantes et la poursuite des auteurs, conformément aux lignes directrices pour la gestion des cas de violences sexuelles et sexistes.

## **VI. Protection des civils**

17. Des progrès ont également été réalisés dans la sensibilisation à l'échelle de la mission sur la protection des civils et sur l'importance d'un respect strict des mesures de protection des enfants et du code de conduite et de discipline, y compris la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. À cet égard, l'AMISOM a échangé avec les principales parties prenantes, y compris la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Gouvernement fédéral somalien, la société civile et les ONG locales et internationales à différents niveaux pour souligner les questions qui touchent les enfants et a formulé des recommandations d'intervention. En collaboration avec l'équipe d'appui à l'information de l'ONU, l'AMISOM a commencé à installer dans la capitale et les grandes villes de sa zone de responsabilité des banderoles de rue portant des messages sur les règles de bonne conduite et de discipline. Ces messages reflètent non seulement l'engagement de l'AMISOM à maintenir les normes de comportement les plus exigeantes, mais également une meilleure prise de conscience de la population locale sur son droit de signaler toutes les violations commises contre elle.

18. Comme condition essentielle pour assurer les plus hautes normes de transparence et de conduite et de discipline du personnel en uniforme avant le déploiement à l'AMISOM, des formations prédéploiement sont conduites pour une familiarisation avec le droit international humanitaire, les droits de l'homme pour garantir que les opérations de l'AMISOM sont menées en tenant comptes des sensibilités culturelles somaliennes. Malgré certaines insuffisances, l'AMISOM reste fortement engagée et a toujours respecté les obligations qui lui incombent en vertu de la politique de tolérance zéro de l'Union africaine vis-à-vis de l'inconduite et de l'indiscipline, ainsi que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, y compris la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

19. Depuis le dernier rapport sur la situation en Somalie, soumis au Conseil de paix et de sécurité lors de sa 649<sup>e</sup> réunion tenue le 16 janvier 2017, l'AMISOM a pris des mesures concrètes en vue d'une opérationnalisation complète de la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles, afin de renforcer sa capacité à répondre aux cas de victimes civiles. En particulier, l'AMISOM a soumis un projet de procédures opérationnelles permanentes, présentant les directives procédurales qui encadrent les diverses opérations et processus de la cellule à la Commission de l'Union africaine pour approbation. Une fois le texte approuvé, l'AMISOM procédera à des consultations avec les parties

prenantes concernées pour lancer le processus de paiements *ex gratia*, comme modeste compensation financière dans certains cas d'accidents provoqués par des opérations de l'AMISOM.

20. En ce qui concerne les développements connexes, l'AMISOM a appuyé le Ministère du genre et des droits de l'homme pour planifier et conduire des formations sur la prévention des violences sexuelles et sexistes. Outre la conception et le soutien avec des messages pertinents, l'AMISOM a également apporté un appui technique dans l'examen et la préparation des contenus de formation. Par ailleurs, La Mission a produit des supports pédagogiques publics, y compris un court documentaire soulignant les complications qui peuvent survenir à la suite de mutilations génitales féminines.

## VII. Mise en œuvre du concept d'opérations (version 2016)

21. Conformément au concept d'opérations révisé de 2016 et aux tâches définies dans la résolution [2297 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU, l'AMISOM a enregistré des avancées dans ses efforts visant à réduire la menace posée par Al Shabaab et d'autres groupes d'opposition armés. L'AMISOM, conjointement avec les forces de sécurité somaliennes, a mené des opérations sous la conduite du renseignement contre Al Shabaab et d'autres groupes d'opposition armés au cours desquelles un total de 308 militants d'Al Shabaab ont été tués, 19 arrêtés et 61 blessés. De plus, 28 fusils AK 47, quatre (4) armes automatiques PKM, deux (2) roquettes, deux (2) pistolets-mitrailleurs, deux (2) pistolets, deux (2) grenades à main et 1 691 munitions de 7,62 mm ont été saisis.

22. Dans le cadre des efforts en cours pour évaluer l'état des forces amies actuelles dans l'ensemble de la zone de responsabilité de l'AMISOM, y compris leurs capacités à entreprendre des opérations efficaces, l'AMISOM a achevé l'évaluation et la vérification de l'Alliance nationale somalie dans tous les secteurs. En conséquence, le leadership de l'Alliance nationale somalie s'est engagé à suivre rapidement le processus d'acquisition d'armes pour ses soldats postés dans les secteurs 2 et 6.

23. Conformément aux plans de sécurité nationale de la Somalie, au concept d'opérations révisé de 2016 et à la résolution [2297 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU, l'AMISOM, en collaboration avec les Forces nationales de sécurité somaliennes, a conduit des opérations limitées visant à neutraliser les armes indirectes d'Al Shabaab, afin de protéger les installations gouvernementales stratégiques, les facilités et les hauts responsables somaliens et assurer leur sécurité et leur liberté de circulation. De même, conformément à la résolution [2297 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU, le Commandant de la Force a chargé les commandants de secteur d'accorder la priorité au dégagement des autres principaux axes d'approvisionnement en vue de renforcer le flux du trafic et de réduire les coûts de transport, aussi bien pour les communautés locales que pour l'acheminement des approvisionnements logistiques. Par conséquent, une liste de grands axes d'approvisionnement prioritaires a été partagée avec le Ministre de la défense de la Somalie, afin d'assurer la conduite et la facilitation des opérations conjointes dans le cadre des efforts en cours pour la formation et l'encadrement des Forces nationales de sécurité.

24. Dans le cadre des efforts en cours pour renforcer les capacités de l'AMISOM en termes de multiplicateurs de force, trois hélicoptères des Forces de défense du Kenya sont déployés dans le secteur 2 depuis le 15 décembre 2016.

## VIII. Stabilisation et situation humanitaire

25. Afin d'évaluer l'impact de divers efforts de stabilisation et de redressement rapide, l'AMISOM, en coordination avec d'autres partenaires, a organisé un forum conjoint de planification de la stabilisation nationale rassemblant des représentants de tous les États fédéraux de Somalie et des principales parties prenantes à la stabilisation, afin de concevoir la meilleure façon d'appuyer les activités nationales de stabilisation dans différentes régions reprises. Les participants au forum conjoint ont identifié des objectifs de stabilisation communs qui seront atteints grâce à un engagement communautaire inclusif et au renforcement de la coordination avec les opérations de l'AMISOM. À cette fin, des efforts sont en cours pour harmoniser les efforts et les activités de stabilisation aux niveaux fédéral, régional et de district, conformément aux besoins évalués et aux ressources disponibles.

26. L'AMISOM a enregistré des progrès significatifs dans l'interaction communautaire et la promotion de la compréhension entre l'AMISOM et les populations locales. À cet égard, l'AMISOM a interagi avec des membres du Parlement (députés) de l'État de Djoubaland en vue de les sensibiliser sur leurs rôles en tant que représentants du peuple somalien. Trente (30) députés ont été formés sur le processus législatif et les rôles du Parlement dans le règlement des conflits, les relations entre les circonscriptions électorales et les membres effectifs du comité parlementaire. Pour assurer un transfert efficace des connaissances et des compétences, les députés ont visité le Parlement du Comté de Nairobi et ont assisté aux activités du Comité et aux débats parlementaires.

27. Conformément à son mandat, l'AMISOM continue d'appuyer le redressement communautaire à travers la réalisation de nombreux projets à effet rapide et de renforcement de la paix. J'ai le plaisir de signaler que ces projets, qui comprennent également la fourniture d'équipements d'hôpitaux et la réhabilitation des hôpitaux, la fourniture d'eau potable et la réhabilitation des écoles et des postes de police font partie des efforts en cours pour permettre une stabilisation à plus long terme dans les districts repris en particulier et en Somalie en général.

28. Malgré des efforts considérables, la situation humanitaire demeure préoccupante, avec plus d'un demi-million de personnes déplacées. La sécheresse de plus en plus sévère et répandue, ainsi que les déplacements et les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance qui en résultent demeurent une préoccupation majeure. En fait, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) estime que plus de 6,2 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide alimentaire et que 3,3 millions de personnes ont urgemment besoin d'une aide vitale, et la situation déjà précaire risque de devenir une situation de crise si des mesures appropriées ne sont pas prises. En outre, on estime que 363 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition sévère, dont 71 000 risquent de ne pas survivre.

29. Selon les prévisions de sécurité alimentaire publiées récemment par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, le risque de famine en 2017 demeure élevé dans certaines régions. Dans la plupart des cas, les populations ont commencé à se déplacer, avec une migration notable de la campagne vers les zones urbaines et semi-urbaines, arrivant souvent en très mauvaise santé. De graves épidémies causées par l'eau et une pénurie aiguë d'eau sont également signalées dans les régions de Bakool, de Gedo, de Hiran, du Moyen-Djouba et du Moyen-Chébéli. Les prix des denrées alimentaires de base augmentent rapidement dans l'ensemble du Centre-Sud de la Somalie, tandis que les prix du bétail diminuent fortement car les éleveurs nomades, désespérés de vendre des bêtes affaiblies avant leur mort, inondent le marché.

30. Malgré les défis sécuritaires, l'AMISOM a continué de contribuer, dans la limite de ses moyens, à la création des conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement d'une aide humanitaire. À cet égard, l'AMISOM a sécurisé les principaux axes d'approvisionnement et les pistes d'atterrissage et a fourni une escorte armée pour l'acheminement des approvisionnements humanitaires dans diverses régions, y compris Wajed, Marka et KM 50. De même, l'AMISOM a dispensé des soins médicaux aux personnes affectées par les épidémies causées par l'eau et le choléra dans les zones affectées par la sécheresse, foré des puits communautaires et aidé à distribuer de la nourriture aux plus vulnérables dans tous les secteurs.

31. Des efforts ont également été déployés pour assurer un engagement et une coordination civile et militaire efficaces. À cet égard, une réunion conjointe mensuelle du Groupe de travail civilo-militaire AMISOM-OCHA a identifié le meilleur moyen de renforcer la coordination civilo-militaire dans le contexte de la grave sécheresse. Afin d'assurer un partage de l'information et une réponse appropriés en relation avec la sécheresse actuelle, l'AMISOM assure la liaison directe avec le Coordinateur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin d'accélérer le flux d'information et les délais de réponse. En conséquence, l'AMISOM, en surveillant et rendant compte de la situation humanitaire dans les zones sous son contrôle et dans celles où les acteurs humanitaires n'ont aucun accès ou présence, a joué un rôle clef dans l'amélioration de la réponse humanitaire globale.

## **IX. Soutien apporté à l'AMISOM par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie**

32. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) continue d'apporter un soutien logistique à l'AMISOM conformément à la résolution [2245 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU, dans laquelle il est demandé au BANUS d'apporter un dispositif de soutien logistique à 22 126 personnels en uniforme et à 70 personnels civils de l'AMISOM. Cet appui, basé sur 17 rubriques, qui a toujours permis à l'AMISOM d'étendre ses opérations dans l'ensemble de la zone d'opérations, a été largement satisfaisant. Dans le cadre des efforts en cours pour remédier à certains des défis identifiés dans le rapport précédent, des progrès notables ont été accomplis dans la préparation des instruments de gestion vitaux visant à rationaliser et à assurer davantage le renforcement de la reddition des comptes, de l'efficacité et du soutien rapide. À cet égard, les accords de mise en œuvre du soutien et les procédures opérationnelles standardisées du Centre des opérations conjointes sont à différents stades de rédaction.

33. La fourniture d'un appui médical rapide et efficace aux troupes reste un élément fondamental pour assurer le maintien du moral et la préservation de la capacité de combat. Ce service a été dispensé de manière adéquate en ce qui concerne l'évacuation des blessés et les soins aux patients dans les hôpitaux de niveau III à Nairobi. Néanmoins, il subsiste une pénurie importante de médecins qualifiés et autre personnel médical professionnel dans les hôpitaux de niveaux I et II dans la zone d'opérations en raison de la situation sécuritaire instable et des rémunérations peu attrayantes.

34. Bien que des progrès significatifs aient été enregistrés dans la fourniture des rations alimentaires et du carburant, leur acheminement continue de dépendre des services de transport aérien onéreux et insupportables, en particulier dans les zones où les principaux axes d'approvisionnement demeurent impraticables en raison de divers facteurs, allant du risque lié aux engins explosifs improvisés et du mauvais

réseau routier aux fréquentes embuscades contre les convois de l'AMISOM. Même si la formation et la sensibilisation sur les voitures piégées ont largement renforcé la capacité de l'AMISOM à identifier et détruire avec succès les engins explosifs improvisés sur les principaux axes d'approvisionnement, la menace existe toujours. Par conséquent, l'opérationnalisation des recommandations issues de l'atelier sur les principaux axes d'approvisionnement, tenu à Nairobi du 27 au 30 mars 2017, renforcera la capacité de l'AMISOM à utiliser le transport routier comme principal mode d'approvisionnement dans la zone d'opérations.

35. En ce qui concerne le transport, le retard dans la mise en place d'installations de maintenance dans tous les secteurs, conjugué aux difficultés d'acquisition rapide de pièces de rechange, persiste et continue d'entraver les capacités générales de maintenance et de réparation qui conduisent à une faible utilisation des véhicules opérationnels, ce qui reste considérablement inférieur au seuil minimum de fonctionnement de 75 %. La situation est aggravée par les longs délais nécessaires pour l'acquisition de pièces de rechange, ce qui nuit à l'efficacité opérationnelle du contingent concerné. Le système d'approvisionnement du BANUS gagnerait à être plus flexible, afin de s'adapter aux besoins d'une mission d'imposition de la paix telle que l'AMISOM.

36. Bien que des améliorations significatives aient été observées dans la fourniture d'infrastructures d'hébergement et de bureaux dans tous les secteurs, la construction de plateformes sectorielles en attente et la fourniture d'eau restent difficiles. Afin d'assurer l'approvisionnement en eau en vrac et potable, des lettres d'attribution ont été délivrées aux forces de défense éthiopiennes pour le forage de plusieurs puits dans les secteurs concernés et des arrangements similaires sont en train d'être convenus avec les forces de défense kenyanes pour le forage de puits supplémentaires dans le secteur 2.

37. Il convient de noter que, malgré les efforts faits par le BANUS pour l'entretien des équipements appartenant aux partenaires, un nombre important de véhicules blindés de transport de personnel dans les secteurs 5 et 6 sont inutilisables et nécessitent des réparations urgentes pour permettre d'accroître les capacités de combat robustes de l'AMISOM et de conduire les opérations offensives en cours et celles planifiées.

## X. Observations

38. À la lumière de ce qui précède, je voudrais soumettre cinq observations à l'examen du Conseil de paix et de sécurité :

39. Premièrement, au cours de la décennie, le déploiement de l'AMISOM en Somalie a facilité les progrès et a jeté les bases des avancées politiques et sécuritaires en Somalie. Cette conclusion a été faite lors de l'étude récemment achevée sur les enseignements tirés des dix années de l'AMISOM. On rappellera que, le 6 septembre 2016, le Conseil de paix et de sécurité a instruit la Commission d'entreprendre une étude sur les enseignements tirés de l'AMISOM, afin d'examiner les principaux défis et réalisations et de proposer des recommandations sur la voie à suivre. Cette demande a été réitérée lors de la 649<sup>e</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité sur la Somalie, tenue le 23 janvier 2017, au cours de laquelle les membres du Conseil ont demandé la finalisation de l'étude sur les enseignements tirés des dix années de l'AMISOM. Conformément à cette directive, la Commission et l'AMISOM ont organisé conjointement un atelier sur les enseignements tirés à Nairobi, au Kenya, les 9 et 10 mars 2017. Le rapport relatif à l'étude est en voie de finalisation par la Commission. Le Conseil pourrait envisager

d'examiner des observations et recommandations de cette étude à l'occasion d'une réunion dédiée.

40. Deuxièmement, les avancées réalisées par l'AMISOM ne peuvent être pérennisées qu'à travers un processus politique inclusif convenu par les parties prenantes nationales en Somalie et notamment entre le Gouvernement fédéral de la Somalie et les États membres fédéraux. À cet égard, le Conseil de paix et de sécurité devrait réitérer la satisfaction exprimée par la Commission et l'AMISOM, ainsi que par les partenaires internationaux du processus politique qui a commencé suite à la réunion tenue le 17 avril 2017 dans le cadre du Conseil de sécurité nationale présidé par le Président de la Somalie, qui a abouti à un accord sur les points clés d'une architecture de sécurité nationale somalienne. Ce processus politique sera important pour promouvoir un résultat inclusif qui fera partie intégrante d'un soutien plus efficace et cohérent de la part de la communauté internationale.

41. Troisièmement, l'engagement et le soutien accordé à la Somalie par la communauté internationale n'ont jamais été aussi importants. Je voudrais souligner le point soulevé par mon homologue de l'Organisation des Nations Unies, Antonio Guterres, lors d'un communiqué de presse conjoint après la Conférence annuelle ONU-Union africaine, le 19 avril 2017, où il a noté que « des opérations comme les opérations de l'AMISOM, où l'Union africaine s'est engagée en Somalie, non seulement à préserver la paix, mais également à assurer que la paix règne, sont des opérations qui doivent avoir un soutien beaucoup plus fort de la communauté internationale et doivent avoir un financement prévisible, à savoir, à mon avis, également par la possibilité d'accéder aux contributions statutaires ». Le financement de l'AMISOM et le soutien de la Somalie ne sont pas seulement une responsabilité africaine, mais une obligation dont la communauté internationale doit s'acquitter pour réaliser la sécurité collective.

42. Quatrièmement, une coordination renforcée du soutien des partenaires internationaux aux institutions de sécurité en Somalie est impérative, tout comme le sont le soutien fondé sur la transparence et une évaluation globale et vérifiée des capacités et des besoins actuels des institutions de sécurité en Somalie. Il est nécessaire d'assurer la reddition des comptes et l'harmonisation de la formation des forces de sécurité somaliennes. La formation devrait être conduite sur le territoire de la Somalie et être axée davantage sur la formation des formateurs pour assurer la réhabilitation et l'autonomie. À cet égard, il faudrait envisager le développement d'une coopération renforcée à travers des arrangements convenus sur la manière dont les partenaires apportent leur soutien au secteur de la sécurité et au renforcement des institutions en Somalie. L'AMISOM et l'ensemble de la communauté internationale doivent en outre aider le Gouvernement fédéral à élaborer et mettre en œuvre les mécanismes de reddition des comptes nécessaires pour le soutien logistique et financier international.

43. Enfin, le rôle de l'AMISOM continuera d'être pertinent au-delà de 2018 dans le cadre de la stratégie en cours pour le transfert de la responsabilité principale aux forces de sécurité somaliennes. Le prochain examen conjoint ONU-Union africaine devrait permettre d'examiner et de redéfinir les tâches, ainsi que des options pour la reconfiguration de l'AMISOM, dans le cadre d'un consensus politique entre toutes les parties prenantes concernées. Il s'agit d'un plus grand consensus sur les rôles que l'AMISOM devrait jouer au-delà de l'imposition de la paix en ce qui concerne les composantes police et civile de l'engagement international en Somalie. En outre, il est urgent de mettre l'accent sur l'harmonisation des tâches mandatées et des ressources disponibles. Comme l'ont exprimé à maintes reprises les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, la présence de l'AMISOM

au-delà de 2018 sera définie par l'impératif de solidarité africaine durable, mais également par un partenariat avec la communauté internationale qui repose sur le respect mutuel, la reddition des comptes et les ressources.

---